

**F**

CAJ/65/10

ORIGINAL: anglais

DATE: 26 janvier 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**Soixante-cinquième session
Genève, 29 mars 2012**

DIFFUSION SUR LE WEB DES SESSIONS DE L'UPOV

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, le Comité technique (TC) a noté que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) était convenu, à sa vingt-huitième session, de tenir sa vingt-neuvième session à Genève (Suisse) du 7 au 10 juin 2011, l'atelier préparatoire ayant lieu le 6 juin, pour faciliter la diffusion de la session sur le Web (voir le paragraphe 14 du document TC/47/3 et le paragraphe 11 du document TC/46/26 "Compte rendu des conclusions").
2. À sa quatre-vingt-deuxième session tenue à Genève le 19 octobre et la matinée du 20 octobre 2011, le Comité consultatif a été informé que la diffusion sur le Web de la vingt-neuvième session du TWC avait été suivie en ligne par 25 participants de 10 membres de l'Union. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'aucune diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV n'était prévue pour 2012. Toutefois, il a été proposé d'envisager la possibilité de diffuser sur le Web les futurs colloques et séminaires de l'UPOV prévus à Genève, au cas par cas, si cela permettait de toucher un plus large public.
3. Le Comité consultatif a pris note du compte rendu relatif à la diffusion sur le Web de la vingt-neuvième session du TWC et approuvé la proposition tendant à envisager la possibilité de diffuser sur le Web les futurs colloques et séminaires de l'UPOV prévus à Genève, au cas par cas. Il est également convenu de demander au TC et au Comité administratif et juridique (CAJ) d'examiner la possibilité de diffuser sur le Web les réunions du TC, du CAJ et des groupes de travail techniques et de participer à ces réunions par voie électronique.
4. Un bref aperçu des technologies actuellement disponibles sera fait à la soixante-cinquième session du CAJ.
5. *Le CAJ est invité à examiner la possibilité de diffuser sur le Web les sessions du CAJ et de participer à ces sessions par voie électronique.*

[Fin du document]